



Dossier de viol classé sans suite

Par palourde56

bonsoir,

Mon ex femme à déposé plainte contre moi pour viol et agression psychologique sur toute la durée de notre mariage (10 ans avec 2 enfants consentis et l'achat d'une maison en commun).

j'ai donc passé 6 heures en garde a vue, car le procureur, femme, à souhaiter me placer directement en garde a vue a l époque (2020).

La plainte a été classée sans suite, j'attends que le parquet classe sans suite également cette plainte.

en attendant, le commissariat à pris mes empreintes, mon adn et des photos de moi car je suis considéré comme délinquant sexuel.

si je renoues une relation avec une femme, et qu'elle décide de déposer plainte pour le même type de faits, je serai donc mis en cause.

est-ce que le fait que la plainte a été classée sans suite ne ressortira pas dans l'affaire?

puis je espérer être oublié par la justice, et espérer un jour revivre une histoire d'amour avec une femme sans craindre une plainte ou une convocation au commissariat pour un pet de travers si elle connait mon passé? le fait d'avoir été mis en cause dans ce type d'affaire me suivra t il toute ma vie, et m'empêchera à jamais de revivre en couple sereinement ?

Merci.